



MAIRIE
DE

FERMANVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Propose • Agis • Rencontre



LE CMJ, C'EST QUOI ?

Le CMJ réunit, pour un mandat de deux ans, des jeunes domiciliés à Fermanville, du CM1 à la 4ème

À la manière du conseil municipal adulte, le CMJ propose, met en œuvre des projets relatifs à l'environnement, les loisirs, la culture et la solidarité.

Le Conseil Municipal des Jeunes est donc le lieu d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté.

CE QUE LES JEUNES FONT

Ils développent un mode de dialogue entre les jeunes, la municipalité et les autres instances.

Ils mettent en place des projets qui leur tiennent à cœur.

CONDITIONS

- ✓ Être scolarisé du CM1 à la 4ème
- ✓ Habiter Fermanville
- ✓ Remplir un dossier de candidature
- ✓ Disposer d'une autorisation parentale

JE CANDIDATE !

Dossier de candidature en mairie de Fermanville

Une fois retirés et complétés, les dossiers sont à déposer à l'accueil de la mairie de Fermanville ou à renvoyer à l'adresse mail mairie@fermanville.fr avant le 16 octobre 2026.

Mairie de Fermanville – 5, La Heugue – 50840 Fermanville
02 33 88 56 66 • mairie@fermanville.fr